



AVIS

# L'agriculture face au défi climatique

Comment assurer notre avenir en Auvergne-Rhône-Alpes ?

FEVRIER 2021



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Le Président de Région a sollicité l'expertise du CESER afin de délivrer un avis sur les méthodes d'incitation à l'engagement auprès de fonds assurantiers pour les agriculteurs, au vu de l'intensité et de la multiplication des catastrophes liées au changement climatique (épisodes de grêles, sécheresse...).

Le CESER a fait le choix d'envisager les parades à la nouvelle donne climatique sous divers angles, dépassant les enjeux financiers d'incitation et de prévention par l'assurance.

En effet, la position géographique d'Auvergne-Rhône-Alpes la rend d'autant plus sensible à l'augmentation des degrés et au décalage progressif entre Nord et Sud. L'effort d'adaptation de l'agriculture y devient fondamental et de plus en plus pressant.

Par ailleurs, dans notre Région, l'agriculture porte une valeur de vie, symbole des savoir-faire de nos territoires avec un nombre considérable d'Appellations d'Origine Contrôlée, façonnant notre histoire et nos paysages en terroirs, contribuant au bien-être de tous par la production d'une alimentation de proximité.

Comment concilier qualité et sécurisation de la production agricole avec les nouveaux défis climatiques ?

2021 se présente comme une année charnière avec une volonté d'encouragement auprès des jeunes générations à investir ce type d'activité (fort taux de départ en retraite dans les 5 prochaines années) et la réforme de la Politique Agricole Commune Européenne, pilier des aides et investissements en la matière.

**La Commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux »** encourage, au-delà de la souscription de fonds assurantiers, à la protection et la valorisation du patrimoine agricole de notre Région, par l'adaptation de nos cultures et usages aux nouvelles contraintes climatiques, et par une réflexion plus large, au niveau national et européen, de solidarité entre les territoires.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2021-03



**Président de la commission**

M. Yannick FIALIP



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>Le changement climatique et son impact sur l'agriculture</b>	<b>7</b>
<b>Les modifications du climat dans notre région .....</b>	<b>7</b>
▶ Qu'est-ce que l'effet de serre ?.....	7
▶ AuRA, une région particulièrement sensible .....	8
<b>Changer de paradigme.....</b>	<b>10</b>
<b>Quelles solutions à l'échelle régionale ?.....</b>	<b>12</b>
<b>Agir pour sauvegarder notre agriculture.....</b>	<b>12</b>
▶ Le volet anticipatif.....	13
▶ Le volet préventif .....	14
▶ Le volet curatif.....	15
<b>Le Plan de la Région .....</b>	<b>16</b>
<b>Les préconisations du CESER .....</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>18</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>21</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>21</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>22</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>24</b>
<b>Déclaration des groupes .....</b>	<b>25</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>33</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>40</b>



# Introduction

## Contexte

En janvier 2020, le Conseil régional dresse le constat d'une agriculture régionale de plus en plus fréquemment confrontée aux conséquences du changement climatique, fragilisant de nombreuses exploitations. En cause, la multiplication des épisodes sur les dernières années, à l'instar de la sécheresse récurrente ou encore les violents épisodes de grêle en été puis de neige à l'automne 2019. Ces phénomènes ont fortement impacté les exploitants allant jusqu'à remettre en cause la viabilité économique de nombreuses exploitations.

Face à ces sinistres, la Région a généré des enveloppes exceptionnelles pour soutenir les exploitations de la région : en 2018, elle mobilisait 15 millions d'euros pour soutenir les éleveurs ayant investi dans leur outil de production. En 2020, ce sont 20 millions d'euros qui sont dédiés au soutien des exploitations fragilisées par la sécheresse, la grêle et les chutes de neige.

## Enjeux

Néanmoins, face à la récurrence des aléas climatiques, les interventions exceptionnelles et *a posteriori* semblent avoir atteint leurs limites, à la fois coûteuses pour la Région et insuffisantes pour les agriculteurs.

D'autres pistes sont à envisager, dans le cadre d'une stratégie globale, pour sécuriser les revenus de nos exploitations tout en maintenant et développant notre agriculture.

## Objectif

Dans cette perspective, le président du Conseil Régional a demandé au CESER de se saisir de ces problématiques afin d'étudier les leviers d'actions de la région. Une attention particulière sur la question de l'assurance récolte, et notamment à travers des outils tels que la création d'un fonds assurantiel doté par des crédits publics (Europe, Etat, Collectivité) et privés (banques, compagnies d'assurance) a été souhaitée.

## Questions

Quels sont les impacts du changement climatique dans notre région ? Quels sont les leviers face à ces aléas et comment les actionner à l'échelle régionale ? Un fond assurantiel régional est-il pertinent pour préserver nos exploitations ? Ce sont autant de problématiques qui sous-tendent l'élaboration de ce rapport.

## Démarche

Dans ce travail, le CESER a donc entrepris de cerner les enjeux liés au changement climatique dans notre région avant d'étudier les différents moyens envisagés pour répondre aux défis qu'il implique. Différentes échelles mais aussi logiques de réflexion sont indispensables pour élaborer des politiques publiques pertinentes face à un sujet aussi changeant et évolutif.

## Les modifications du climat dans notre région

Comprendre l'impact du changement climatique dans notre région c'est d'abord en comprendre les causes, le fonctionnement et les effets.

### ► Qu'est-ce que l'effet de serre ?

Le rayonnement du soleil direct est transparent, l'essentiel touche directement la Terre. Celle-ci réémet cette chaleur qui se trouve bloquée dans l'atmosphère, ce qui revient à mettre une vitre autour de la Terre qui réfléchirait la chaleur, d'où l'expression « effet de serre ». En réalité, il s'agit d'un phénomène d'absorption et de ré-émission qui réchauffe l'atmosphère.

Il existe 4 principaux gaz à effet de serre (GES). Certains ont particulièrement augmenté à cause de l'activité humaine :

- La vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O). L'humanité a un effet direct marginal sur ce gaz, qui augmente en rétroaction du changement climatique.
- Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) : **+47%<sup>1</sup>**
- Le méthane (CH<sub>4</sub>) : **+159%**
- Protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) : **+23%**



# Le changement climatique et son impact sur l'agriculture

---

Les impacts des variations du climat dans notre région et ses conséquences sur notre agriculture sont de plus en plus préoccupantes pour la survie de nos exploitations.

---

<sup>1</sup> Les valeurs en « + » montrent des gaz depuis 1750, soit avant la période préindustrielle.

Cependant ces gaz ne jouent pas tous le même rôle : si le CO<sub>2</sub> constitue près de 75% des GES émis par l'homme et responsables du changement climatique, le méthane n'en constitue que 15% contre environ 10% pour le protoxyde d'azote.

La planète a connu des variations de température naturelles et notamment d'importants pics de chaleur à la suite des ères glaciaires. Mais les teneurs actuelles évoluent beaucoup plus rapidement, ce sont les scénarios les plus pessimistes qui s'avèrent les plus réalistes. **L'évolution actuelle du climat est environ 250 fois plus rapide que l'évolution naturelle la plus rapide enregistrée depuis un million d'années.**

Le changement climatique a, de plus, un effet d'entraînement car la vapeur d'eau augmente en fonction de la température. Les écosystèmes particulièrement pérennes sont de plus en plus perturbés par le changement climatique et agissent eux-mêmes comme des GES.

**Lors des canicules de 2003, les forêts, qui sont normalement des puits de CO<sub>2</sub>, sont devenues des émetteurs.**

La durée d'action du méthane est d'une dizaine d'années ; elle peut donc être contrôlée. Mais depuis 2007, on observe une croissance, due aux dégazages des eaux froides et à l'extraction d'hydrocarbures dans les roches mères (gaz de schiste).

Nous connaissons actuellement une augmentation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère ; mais également une accélération significative de cette augmentation. Les pôles sont les régions les plus touchées, où l'évolution est très rapide. Le

bassin méditerranéen est également une zone particulièrement sensible, en témoigne la réduction des précipitations.

En termes de température, le changement climatique est palpable puisque l'on mesure au moins 1,5 degré supplémentaire depuis trente ans. Les effets océaniques, à l'image du *Gulf stream*, expliquent que les températures hivernales évoluent plus lentement que les températures estivales. L'effet sur les précipitations, en revanche, est plus difficile à mesurer.

### ► AuRA, une région particulièrement sensible

**Au cours des 50 dernières années, le climat s'est réchauffé de +2°C dans la région.**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement sensible aux effets du changement climatique, et ce pour deux raisons : d'une part, cela s'explique par ses caractéristiques géographiques, car 67% du territoire de notre région se trouve en zone de montagne et plaines densément occupées ; d'autre part cela est lié à son économie, fondée sur la valorisation des ressources naturelles et paysagères comme le

tourisme, les sports de nature, l'agriculture... Les transformations du climat de la région sont ainsi visibles, il devient de plus en plus sec, se rapprochant du climat provençal.<sup>2</sup>

**Dans les années 2010, le climat de la ville de Lyon ressemblait à celui d'Avignon dans les années 1980, en termes d'ensoleillement et de pluviométrie.**

Les effets du changement climatique sur les précipitations sont, comme nous l'avons évoqué, plus difficiles à mesurer ; elles présentent une grande variabilité d'une année à l'autre. En moyenne, sur la région, aucune tendance ne se dégage sur la période 1959-2017. Les projections climatiques montrent également peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du siècle. Dans certaines régions comme le Massif central, on constate cependant une baisse des précipitations au printemps ainsi que la multiplication des épisodes orageux en été. Les précipitations hivernales sont, elles aussi, relativement réduites.

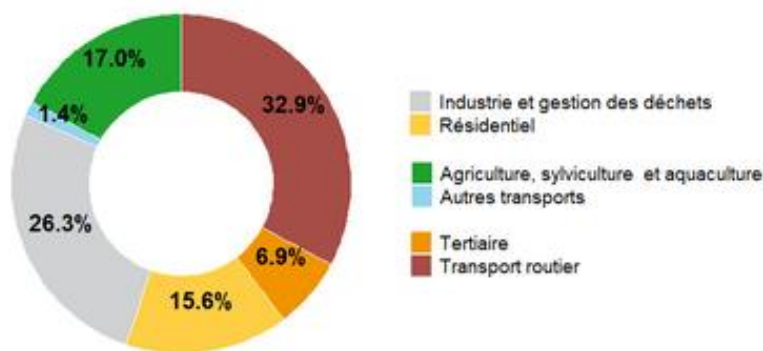
## Changement climatique : les impacts en Auvergne-Rhône-Alpes



<sup>2</sup> Lelièvre F., Sala S., Ruget F., Volaire F. (2011). Evolution climatique du Sud de la France 1950-2009, Projet CLIMFOUREL PSDR-3, Régions L-R, M-P, R-A. Série Les Focus PSDR3.



## Emissions de GES (y compris gaz fluorés) par secteurs en 2017 (kteqCO2)



Source : ORCAE

### L'origine des émissions des GES dans la région

L'observatoire régional climat air énergie (ORCAE) avance que, dans notre région, une partie du CO<sub>2</sub> présent dans l'air est capté et stocké par la biomasse en surface (prairies, cultures, forêts...), mais aussi dans les sols. Ces « puits de carbone » constituent un outil essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais ils ne suffisent pas à enrayer l'augmentation des températures.

Il indique également que ces évolutions climatiques ont des répercussions multiples, à la fois sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces et la pollution de l'air. Elles impactent également les activités économiques, comme le tourisme, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que la santé des populations.

Les émissions de GES (intégrant les gaz fluorés<sup>3</sup>), s'élèvent à 53 415 KteqCO<sub>2</sub>. 70% de ces émissions ont une origine énergétique, les 30% restants étant dues aux activités agricoles et à certains

processus industriels. Si les émissions totales semblent en hausse de 2% depuis 2016, on observe néanmoins une tendance à la baisse depuis 2005, de l'ordre de -15%.

Parmi les secteurs émetteurs, le transport routier, aux côtés de l'industrie et la gestion des déchets, sont en tête. Les secteurs agricole et résidentiel arrivent ensuite.

### Un impact notable sur l'agriculture

Sur le territoire français, le changement climatique a des effets sur l'agriculture et les forêts, notamment à cause de la sécheresse, qui se caractérise par

- La **diminution** de la ressource globale en eau
- La **réduction** du manteau neigeux et de la durée d'enneigement
- La **baisse** du niveau moyen des nappes ou l'augmentation des températures des eaux de surface
- La **répétition** empêchant l'accès à la ressource et la **succession**,

sur une même année, de phases de sécheresses et d'excès d'eau

- Une modification des écosystèmes qui pourrait entraîner une perte de la **biodiversité**, y compris agricole
- D'importantes **inégalités** en termes d'accès à l'eau.

Les conséquences sont ainsi multiples, tant sur la production végétale qu'animale, et **affectent l'approvisionnement en matière première, la transformation, le stockage, le transport, la consommation (saisonnalité), ou encore la vulnérabilité aux incendies et attaques d'insectes.**

D'un point de vue agronomique, entre 1980 et 2015, on constate que la reprise de la pousse de l'herbe après l'hiver a été avancée de près de deux semaines. Pour les herbes humides, cela ne crée pas de dégradation des conditions de pousse ni de la fauche mais pour les herbes sèches on observe près de 27% de déficit : d'ici 2050 nous devrions constater quasiment 40% de stress hydrique sur ce type de plantations.

---

On observe une « **précocification** » des périodes de stress hydrique, qui est plus profond et intervient plus tôt.

---

Orages, grêles, sécheresses, chutes de neige précoces ou tardives, vents violents sont autant de phénomènes climatiques qui ont touché des exploitations de notre région, parfois de manière répétée sur certains territoires, amoindrisant considérablement les récoltes et affaiblissant les moyens de productions.

<sup>3</sup> L'ORCAE indique que : « Les données d'émissions de GES sont des données 2017, à climat normal. En 2020, l'ORCAE a intégré dans le calcul des émissions de GES (à partir de 2010), les gaz fluorés suivants : hydrofluorocarbures, perfluorocarbures, hexafluorures de soufre et trifluorure d'azote. Ces gaz sont uniquement présents dans le secteur industrie et gestion des déchets. Auparavant seuls le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) étaient pris en compte dans les bilans de l'observatoire. »

Source : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/analyses-thematiques/climat/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre>

Les conséquences du changement climatique sont également notables sur les espaces forestiers, où la surpopulation de scolytes<sup>4</sup> touche de plus en plus d'arbres, mettant ainsi en danger les forêts de montagne.

## Changer de paradigme

Face à l'accélération des phénomènes climatiques et ses conséquences préoccupantes, il apparaît comme nécessaire de considérer une modification de notre système de production. De nombreuses réflexions cherchent à repenser nos méthodes culturales en fonction de logiques différentes :

- **L'adaptation** veut favoriser les transitions des systèmes agricoles. On imagine alors des **stratégies de « contournement »** des effets du changement climatique, par la réduction des effets des stress climatiques sur les plantes, animaux et plus globalement leurs systèmes de production ; ou encore des **stratégies de « diversification »** qui visent à répartir les risques sur différentes cultures ou animaux.
- **L'atténuation** envisage, quant à elle, que **l'agriculture puisse réduire son impact négatif sur le climat voire même le rendre positif** : il s'agit par exemple des « fermes bas carbone » qui cherchent à réduire leurs émissions de GES ou encore des méthodes culturales qui fournissent des compensations en produisant des énergies renouvelables telles que la méthanisation, l'agrivoltaïsme, la production de biomasse, etc.

Si des synergies sont possibles entre ces approches, elles sont différenciées du fait de leurs

échéances et échelles différentes. De fait, là où l'atténuation vise le long terme et l'échelle mondiale, l'adaptation porte, quant à elle, sur le court terme et l'échelle locale. Pour des raisons politiques, économiques, techniques, culturelles, etc., la transformation de nos systèmes agricoles du jour au lendemain est impossible.

Il est toutefois primordial de les considérer ensemble dans l'élaboration de solutions car toutes convergent sur un objectif commun : celui de la **résilience des systèmes agricoles**, c'est-à-dire leur capacité à survivre et/ou vivre face à des phénomènes climatiques extrêmes auxquels nous sommes déjà confrontés et qui sont amenés à s'intensifier. Le dictionnaire de l'agroécologie<sup>5</sup> définit la résilience en ces termes :

---

« La résilience d'un agrosystème est sa capacité à s'adapter aux perturbations ou à revenir à un régime de routine face à un milieu changeant. »

---

Pour ces experts, les perturbations peuvent être de nature et d'intensité variables, et sont de deux types : les **aléas** ont un impact immédiat (de l'ordre du jour) pouvant se prolonger sur des mois voire des années, quand les **changements** relèvent de tendances dont l'impact est plus progressif sur des échelles de temps de l'ordre de la décennie.

Ils poursuivent en expliquant que trois capacités des systèmes agricoles sont à développer pour améliorer leur résilience face aux aléas et changements :

- **La capacité tampon** : exprime la tolérance d'un système aux perturbations, **sans qu'il ait besoin de s'éloigner de son régime de routine**. Par exemple, pour un élevage laitier, l'augmentation des stocks de fourrage en prévision d'éventuelles sécheresses.
- **La capacité d'adaptation** d'un système lui permet de mettre en place des **adaptations techniques, organisationnelles ou commerciales pour faire face aux aléas** et revenir rapidement à un régime de routine. Pour ce même élevage laitier, il s'agirait de procéder à une diversification des assolements afin de distribuer les risques climatiques sur différentes cultures.
- Enfin, **la capacité de transformation en profondeur d'un système** pour perdurer, par exemple en modifiant les races mobilisées, le mode de production et/ou de commercialisation, etc.<sup>6</sup>

Il est donc indispensable, à l'échelle régionale, de se saisir de toutes ces approches et de les faire dialoguer afin de s'adapter au mieux aux besoins de tous les acteurs du système alimentaire, face aux défis liés au changement climatique.

<sup>4</sup> Le scolyte et un coléoptère se nourrissant de bois

<sup>5</sup> Le dictionnaire de l'agro-écologie est un projet participatif impliquant divers experts, provenant notamment des Instituts nationaux de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) du territoire français. Adossé à un projet de recherche ingénierie d'accompagnement des transformations agricoles, il vise à définir les différents champs liés au domaine de l'agroécologie.

<sup>6</sup> « Résilience des systèmes agricoles : Définition. ». Léa de Oliveira, Myriam Coroller, Augustine Perrin, Guillaume Martin. 2019. Dictionnaire d'Agroécologie, <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/resilience-des-systemes-agricoles/>



## Agir pour sauvegarder notre agriculture

Ces phénomènes climatiques et leurs conséquences menacent les exploitations et nos agriculteurs, mais plus largement ils remettent également en question notre agriculture, nos modes de production.

Plusieurs moyens d'actions peuvent et doivent être mis en place, et il a été demandé au CESER de réfléchir sur ces solutions, à toutes les échelles :

- **Anticipative** : issues de la recherche et du développement, ces réflexions visent à repenser nos systèmes agricoles et préfigurer des méthodes pour adapter les cultures
- **Préventive** : en amont des sinistres, des outils techniques se développent afin de protéger les exploitations
- **Curative** : afin d'améliorer la gestion financière de l'après-sinistre et ainsi permettre à nos exploitants d'envisager sereinement leur activité.



## Quelles solutions à l'échelle régionale ?

---

Face aux répercussions du climat, des solutions impliquant à la fois différentes échelles mais également différents types d'acteurs doivent être envisagées pour répondre de manière pertinente à ces défis.

---

## ► Le volet anticipatif

Ce volet des solutions proposées face au constat du changement climatique dans l'agriculture postule qu'il est nécessaire de repenser nos manières de produire, à la fois dans un objectif de résilience avec l'environnement, mais aussi parce que la production elle-même est amenée à être menacée par ces phénomènes.

## Des acteurs impliqués à toutes les échelles

La réflexion sur ces thématiques dépasse les frontières du territoire national et doivent être relevées dans le cadre d'une démarche systémique, avec des acteurs internationaux mais également européens. C'est par exemple le cas dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les conclusions guident les stratégies internationales élaborées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2009, l'Union Européenne entérine également son livre blanc « Adaptation au changement climatique : vers un cadre d'action européen » et insiste sur l'adaptation des écosystèmes au changement climatique.

L'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) affirme ce besoin de dialogue international. Créé en janvier 2020 de la fusion de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et de l'IRSTEA (l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), il érige en pilier fondateur de ses travaux l'interdépendance accrue entre agriculture, alimentation et environnement. Premier institut de recherche au monde à caractère spécialisé sur ces

domaines, l'INRAE revendique un leadership international et estime qu'un partage des connaissances et de l'innovation est primordial pour contribuer aux transitions nécessaires : agroécologique, nutritionnelle et énergétique. Il affirme ainsi que :

*« La responsabilité qui accompagne ce leadership nécessite un engagement à l'Europe et à l'international pour développer de manière active et structurée des collaborations en termes d'acquisition et de partage des données, car aucun pays ne peut à lui seul résoudre les problèmes qui s'annoncent à l'horizon 2050. »<sup>7</sup>*

Etablissement public à caractère scientifique et technologique, son but est de « réaliser, organiser et coordonner, à son initiative ou à la demande de l'Etat, des travaux de recherche scientifique et technologique dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de la gestion durable des territoires et des risques, etc. »<sup>8</sup>

## Identifier des leviers de reconception

Ce type de recherches ont permis d'identifier des pistes de reconception de nos systèmes agricoles dans une démarche environnementale tels que :

- Pour les **cultures** : la remontée de certaines cultures vers le nord en suivant le mouvement du climat, l'introduction de nouvelles cultures au sud, le remplacement d'espèces privilégiant celles qui n'ont pas besoin d'être irriguées (sorgo, tournesol), la sélection génétique, la diversification des espèces, l'agriculture de conservation des sols,

l'agroforesterie, la rotation des cultures, la plantation de haies, la diversification, etc.

- Concernant **l'élevage** des solutions telles que la sélection génétique, l'autonomie fourragère, la sélection de bâtiments mieux isolés, la plantation d'arbres et de haies pour l'ombrage, la fourniture de fourrages de compléments, la modification des espèces sur certains territoires, etc.
- Pour le domaine de la forêt, il s'agirait de substituer des espèces par d'autres plus résistantes, ou encore de réduire leur densité.

Cependant ces leviers de reconceptions posent également des questionnements sur l'identité régionale liée à certaines cultures ou certaines espèces. A titre d'exemple, dans le domaine viticole, certaines régions deviennent propices à l'implantation de cépages auparavant cantonnés aux régions du sud, remettant en question la conception actuelle de répartition des terres viticoles par région.

L'investissement dans la recherche et le développement, mais également dans la formation, sont indispensables pour repenser les systèmes agricoles de demain. Le gouvernement et les collectivités territoriales doivent mener cette réflexion avec tous les acteurs de la filière pour faire cohabiter défis environnementaux avec les besoins des exploitants et des consommateurs.

Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cela implique un renforcement des liens avec ces institutions et un engagement plus important dans les projets de recherche et le développement.

<sup>7</sup> <https://www.inrae.fr/europe-international>

<sup>8</sup> Extrait de l'audition d'Emmanuel Hugo, délégué régional INRAE Auvergne-Rhône-Alpes et président du centre INRAE de Clermont Ferrand

## ► Le volet préventif

Ce volet regroupe les moyens qui peuvent être mis en place en amont par l'agriculteur afin de lutter, sur son exploitation, contre les risques climatiques.

Dans le cas de la grêle particulièrement, des innovations significatives de protection ont vu le jour. C'est par exemple le cas des ballons intelligents chargés de sels hygroscopiques qui absorbent l'humidité présente dans l'air. Tirés par plusieurs vigneronns au même moment depuis leurs exploitations, les ballons agissent au cœur de la cellule orageuse et aident à la précipitation du nuage avant que les grêlons ne se forment.



Cette « arme » a coûté près de 200 000€, financé à hauteur de 20 à 30% par la région Auvergne-Rhône-Alpes et par un collectif solidaire de 260 vigneronns sur la vallée du Rhône septentrionale. D'autres encore utilisent la méthode « d'ensemencement des nuages », consistant à implanter des générateurs à iodure d'argent sur les parcelles. Ces derniers envoient des nanoparticules dans les nuages afin de limiter la formation des grêlons, qui sont alors plus petits, moins nombreux et font moins de dégâts. Toutefois de nombreux acteurs questionnent l'innocuité de ces méthodes vis-à-vis de la santé humaine et de l'environnement.

Les méthodes innovantes de gestion de l'eau doivent également être exploitées, à l'instar du stockage de l'eau, qui permet de répondre aux enjeux simultanés de l'irrigation des cultures pendant la période estivale et de l'économie de cette ressource pendant les périodes de moindre abondance. De tels systèmes invitent à repenser la gestion et la répartition de l'eau, sans en modifier la quantité disponible. Ré-infiltration de l'eau, limitation du ruissellement, haies, optimisation de la distribution (sondes, tensiomètre), etc., sont autant de méthodes agronomiques dont il faut inciter le développement. Ces enjeux liés au changement climatique et son impact sur gestion de l'eau ainsi que son utilisation seront par ailleurs approfondis lors d'un travail que conduit actuellement le CESER. Sur ce thème, il souhaite que l'ensemble des parties prenantes soit associé à la concertation.

De nombreuses méthodes de lutte contre le gel ont également vu le jour telles que le brassage de l'air, les tours anti-gel, extracteurs d'air froid, bâches, voiles de fumée et de brouillards, chauffages statiques et dynamiques, etc.

Dans le cadre du plan de relance à la suite de la crise économique liée à la pandémie de Covid-19, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures de soutien pour les agriculteurs victimes de la sécheresse



Source : AFP

ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique. Le soutien à ce type de dispositifs est notamment prévu, avec un budget annoncé de 100 millions d'euros sur deux ans, dont la déclinaison opérationnelle se fait encore attendre.

Cependant, comme certaines expériences l'ont démontré, un travail entre exploitants, chambres d'agriculture, entreprises et collectivités territoriales est possible à l'échelle locale et régionale. La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit se saisir de ces méthodes et travailler de concert avec tous les acteurs de terrain pour contribuer à développer, améliorer et étendre ces dispositifs.



Source : Actu Environnement. © Bruno Bleu

## ► Le volet curatif

Enfin, le volet curatif intervient après le sinistre afin de soutenir financièrement les exploitants et ainsi maintenir leur activité malgré les conséquences des phénomènes climatiques sur leurs exploitations.

## L'assurance récolte et ses freins actuels

L'assurance agricole au niveau national et régional fait partie d'une mesure de l'Union Européenne, à travers le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), appartenant au second pilier de la Politique agricole commune (PAC). Le FEADER a mobilisé une enveloppe de 675 millions d'euros sur la période 2014-2020, piloté, à l'échelle nationale, par l'Etat. Le dispositif est en croissance depuis 2016 : 75 millions d'euros ont par exemple été ajoutés pour l'année 2018-2019.

Il existe trois niveaux d'aide à l'assurance récolte :

- Le premier constitue un niveau « socle » et est subventionné à hauteur de 65%, avec un taux de déclenchement à 30% de pertes, ou plus
- Le second inclut des garanties complémentaires, un plus grand capital assuré ou l'indemnisation des pertes de qualité ainsi qu'une franchise moins importante, et n'est subventionné qu'à 45%
- Le dernier enfin comprend des garanties optionnelles et supplémentaires ainsi que des franchises plus intéressantes et n'est pas subventionné.

Cette progressivité vise à élargir le nombre d'assurés en rendant accessible au plus grand nombre la protection socle.

Toutefois, aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes, seuls 35% d'exploitants sont assurés, représentant moins de 4 000

bénéficiaires pour environ 8 millions d'euros de cotisations. Cette assurance est de plus très variable en fonction des cultures : si l'arboriculture est un domaine très peu assuré (4 ou 5%), plus de 30% des grandes cultures ou des exploitations viticoles le sont. La protection de la culture peut faire baisser le prix de la cotisation, dont les barèmes sont fixés par les assureurs et peuvent varier entre les départements. Mais encore peu d'exploitations ont investi dans la protection ou la mise en place de nouvelles pratiques plus résilientes.

Si certains identifient une culture du risque insuffisamment intégrée dans les exploitations ou encore des lourdeurs administratives à sa souscription, il apparaît que le principal frein à l'assurance agricole reste son prix, considéré comme prohibitif par de nombreux exploitants. Or, cela soulève la question de la **mutualisation des risques** : en effet, si le nombre d'agriculteurs assurés était plus important, les primes baisseraient sensiblement.

Ce constat mène à différentes pistes d'améliorations : serait-il pertinent d'ouvrir encore le dispositif de subvention par le FEADER pour rendre le niveau socle plus accessible et ainsi élargir le niveau de bénéficiaires ? Ou alors faut-il baisser le seuil de déclenchement de ce niveau, aujourd'hui situé aux alentours de 30% ? L'assurance doit-elle être la condition de certaines aides, ou encore rendue obligatoire ?

L'un des freins identifiés de l'assurance agricole est son incompatibilité, ou sa superposition, avec le fond de calamité agricole, que pour beaucoup il convient de repenser.

## Un fonds des calamités agricoles dépassé ?

En parallèle de l'assurance persiste le **Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA)**, qui ne s'applique qu'à des

événements non assurables. Ce régime s'appuie sur un fonds national de gestion des risques agricoles co-alimenté par les cotisations d'agriculteurs sur les assurances ainsi que le budget de l'Etat. 5,5% des taxes s'appliquent sur les assurés, formant un fonds d'environ 60 millions d'euros, complété d'autant par les pouvoirs publics pour former un fond qui compte entre 110 et 120 millions d'euros chaque année.

Le fonds vient alimenter des aides en cas de pertes de récoltes liées à des risques climatiques où l'on considère que l'assurance n'intervient pas. Pour la plupart des productions assurables et notamment végétales, il intervient également sur **les pertes de fond : c'est-à-dire lorsque l'appareil productif est touché** (par exemple l'arbre fruitier dans le cas de l'arboriculture). A l'inverse, lorsque la perte se situe uniquement sur la récolte, c'est alors l'assurance qui intervient.

Ce dispositif se fonde sur un croisement de données de sources météorologiques et de missions d'enquêtes locales afin de mesurer et caractériser les pertes. **Ce croisement conduit à proposer une carte et un zonage de pertes**, validé par un comité. Là encore, le taux de déclenchement est fixé à 30% de perte physique de récolte.

D'aucuns considèrent ce dispositif dépassé, voire obsolète, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, il n'indemnise au maximum qu'une partie des pertes et est dans certains cas incompatible avec une assurance agricole : amplifiant la réticence des exploitants à s'assurer. D'autre part, face à la récurrence des sinistres liés à des événements climatiques, son budget est limité, bien que réévalué régulièrement. Certains soulèvent par ailleurs que ce fonctionnement par enveloppe annuelle est par essence incohérent face au caractère aléatoire des phénomènes climatiques.



Enfin, en comparaison de l'assurance, l'exploitant se réfère à une carte évaluant les sinistres sur un territoire, ne correspondant pas toujours à ce qu'il peut constater sur sa propre exploitation.

### Vers une solution assurantielle généralisée ?

En réaction à ces dispositifs et leurs limites, certaines assurances préconisent la généralisation d'un système d'assurance largement subventionné, à hauteur de 90%, afin de le rendre accessible à la grande majorité des exploitants. Pour ses défenseurs, ce système permettrait une indemnisation au plus près des pertes des exploitants, grâce notamment aux expertises réalisées sur chacune des exploitations sinistrées. De plus elle aurait une rapidité d'exécution plus rapide, à la fois dans l'évaluation des pertes que dans le versement des indemnités, en raison de la mobilisation des réseaux des agents d'assurance partout sur le territoire.

Les assureurs défendent ainsi la création d'une sorte de couverture universelle de type « coup dur », permettant à tous les exploitants d'être couverts pour une somme bien moindre qu'actuellement. Sa franchise serait de plus ajustable

installées sur les exploitations.

Une telle couverture doublée d'une subvention aussi importante nécessiterait de repenser les financements agricoles actuels, y compris l'attribution des FEADER, et de penser un plan alliant acteurs privés et pouvoirs publics afin d'assurer une couverture globale et la plus juste possible pour tous les exploitants.

Toutefois, il apparaît au CESER que pour qu'un tel dispositif soit envisageable, la mutualisation des risques doit s'effectuer entre toutes les régions, sur l'ensemble du territoire français, afin de garantir une égalité d'accès à ce dispositif et éviter des disparités de cotisations et de traitement. Seule une assurance mutualisée impliquant l'ensemble des assureurs et réassureurs à l'échelle nationale serait ainsi pertinente.

En octobre 2020, le Conseil régional a présenté un rapport visant à trouver des solutions pour adapter l'agriculture au changement climatique. Celui-ci avance un budget de 50 millions d'euros par an, se déclinant sur 5 axes :

- Pérenniser les filières agricoles et forestières face au changement climatique
- Accompagner les évolutions et investissements nécessaires face au changement climatique
- Développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés
- Contribuer à un bilan carbone plus favorable
- Former, conseiller et innover pour adapter l'agriculture et la forêt au nouveau contexte climatique.

Le CESER a, dans son travail, formulé des pistes d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et souhaite que le Conseil régional décline ces préconisations dans le cadre de son plan. Toutefois, il convient de rester attentif à la répartition des crédits, entre la part qui sera ajoutée pour ces mesures et celle qui sera réorientée à partir d'actions déjà existantes. Également, sur le domaine de la formation, les organisations salariales auraient dû être davantage consultées dans le but d'élaborer une concertation avec toutes les parties prenantes.

Pour le CESER, ce plan devra faire l'objet d'une évaluation, d'autant qu'il devra s'imbriquer dans le cadre de la PAC et du FEADER dont les programmations restent à venir.



# La réponse du CESER

La saisine du Conseil régional demandait au CESER d'émettre un avis sur les outils de sécurisation de l'agriculture face au changement climatique et plus particulièrement sur les solutions assurantielles. Pour répondre de manière pertinente à cette thématique et les enjeux qu'elle suppose, il formule une réponse élargie reposant sur les axes abordés dans ce rapport, revenant ainsi sur les solutions anticipatives, préventives et curatives.

## ► A l'échelle anticipative :

### **Soutenir la recherche et le développement dans une réflexion plus large sur l'agriculture de demain**

La région doit participer à la réflexion globale actuelle sur les systèmes agricoles et leurs impacts sur le changement climatique. Le secteur agricole étant confronté à un changement climatique rapide, il faut accélérer les mutations et investir davantage dans la recherche. Parallèlement, il est nécessaire d'inciter et accompagner les agriculteurs pour repenser et adapter nos systèmes agricoles (agronomie, diversité de cultures, complémentarité, choix des espèces, etc.)

## ► A l'échelle préventive :

### **Accompagner la mise en place d'équipements de protection des exploitations**

La Région doit également intervenir sur le volet préventif en échangeant avec les acteurs de terrain - exploitants, entreprises, chambres d'agriculture, etc. - pour continuer à soutenir et financer les projets et innovations dans le domaine de la protection des exploitations (filets paragrêle, rénovation des bâtiments, lutte anti-gel, outils de gestion de l'eau, équipements permettant de nouvelles pratiques culturales, etc...) et ainsi aider les exploitants à s'équiper.

## ► A l'échelle curative :

### **Repenser, dans le cadre d'une réflexion nationale et européenne, l'assurance récolte et son financement afin de la rendre plus accessible à tous**

Les dispositifs actuels de compensation financière, à l'instar des assurances et du fond des calamités agricoles, sont à l'évidence dépassés par l'ampleur et la répétition des phénomènes climatiques. Néanmoins, le CESER émet un doute sur la pertinence et faisabilité d'un dispositif uniquement régional. De fait, seule l'implication de toutes les régions de France et du gouvernement, aux côtés d'une réorganisation des fonds européens dédiés à l'agriculture et en accord avec les orientations de la future Politique Agricole Commune (PAC), permettront d'envisager une couverture plus importante et accessible au plus grand nombre d'agriculteurs.

**La Région doit se focaliser sur les solutions anticipatives et préventives évoquées, mais il est primordial de prendre part à des réflexions nationales, sur un système innovant d'assurance et/ou de fonds assurantiels, pour garantir un revenu aux exploitants ayant subi des pertes.**



## Conclusion

Le changement climatique et ses conséquences sont extrêmement palpables dans notre région. Les aléas climatiques se multiplient, mettant en danger nos exploitations ainsi que notre conception de l'agriculture toute entière.

Pour répondre à ces défis, plusieurs solutions ont été envisagées par la Région et notamment celle d'un fonds assurantiel régional, fondé sur un partenariat public/privé, afin de répondre au mieux aux besoins d'indemnisation des exploitants à la suite d'un sinistre.

**Pour le CESER cette solution assurantielle est une piste non pertinente au l'échelle régionale mais qui doit être envisagée dans un cadre national et européen permettant ainsi une solidarité entre les territoires et l'accès à un filet de sécurité garantissant la durabilité des exploitations.**

Nous estimons que les solutions se trouvent davantage dans une démarche globale privilégiant les logiques anticipatives et préventives. Seule une stratégie complète, visant à long terme à la refonte de nos systèmes agricoles par l'innovation, la recherche et le développement, et à plus court terme la prévention des sinistres et leur indemnisation, est concevable pour espérer apporter une réponse comparable à l'ampleur des phénomènes climatiques actuels.

L'agriculture a su, au fil des siècles, s'adapter afin de nourrir au mieux la population. Le changement climatique implique de se renouveler, encore, pour continuer à remplir cette mission ; de plus ses effets peuvent être atténués par des méthodes innovantes de culture et d'élevage.

Le citoyen-consommateur, enfin, doit jouer un rôle dans ce processus, en s'orientant vers des consommations locales et raisonnées ayant une empreinte écologique moindre.

## Lettre de saisine du Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, 29 janvier 2020

### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
CESER Auvergne-Rhône-Alpes  
8, rue Montrochet  
69002 LYON

Nos réf. : DAFA20 I2851 L107959

Le Conseil régional, le **29 JAN. 2020**

Monsieur le Président,

L'agriculture de notre région est confrontée à des événements climatiques de plus en plus fréquents qui fragilisent dangereusement de nombreuses exploitations. La sécheresse de 2018, puis celle de 2019 a fortement impacté les éleveurs. De même les violents épisodes de grêle de cet été puis de neige à l'automne ont remis en cause la viabilité économique de nombreuses exploitations arboricoles.

Par solidarité, la Région a mis en place des dispositifs d'aides d'urgence pour accompagner les agriculteurs les plus touchés et maintenir le potentiel de production agricole régionale.

Ainsi, en 2018, la Région a mobilisé 15 M€ pour soutenir les éleveurs ayant investi dans leur outil de production. En 2020, une enveloppe de 20 M€ sera dédiée au soutien des exploitations fragilisées par la sécheresse, les violents épisodes de grêle et par les chutes de neige.

Face à la récurrence de ces aléas climatiques, les interventions exceptionnelles pour venir en aide aux agriculteurs ne sont plus adaptées. En effet, elles sont très coûteuses pour la Région et ne permettent pas de sécuriser un revenu minimum aux agriculteurs impactés.

Pour sécuriser les revenus de nos exploitations et ainsi maintenir et développer notre agriculture, la question de l'accessibilité à l'assurance récolte et de sa généralisation auprès des agriculteurs est un enjeu essentiel. Dans ce contexte je suis aujourd'hui convaincu qu'il est nécessaire, de mettre en place des partenariats public-privé innovants.

Compte tenu de l'urgence à agir, je souhaiterais que le CESER se saisisse de cette problématique. L'objectif serait d'identifier les leviers à actionner afin de faciliter l'accès à l'assurance récolte. Une attention particulière sur la question du coût des primes d'assurance, principal frein à la souscription par les agriculteurs, pourrait être portée.

Au titre de ce travail, des outils tels que la création d'un fonds assurantiel doté par des crédits publics (Europe, Etat, Collectivités) et privés (banques, compagnies d'assurance) dans l'objectif de faire baisser la prime d'assurance à la charge de l'agriculteur pourraient être étudiés pour en juger la faisabilité. La conditionnalité des aides régionales à la souscription d'une assurance récolte ou le soutien au développement de démarches collectives de filière pour augmenter les souscriptions seront également des pistes à explorer.

Il me serait agréable que ce rapport puisse m'être remis d'ici fin juin 2020. Ainsi, les propositions faites, pourront être étudiées concomitamment à l'élaboration de la nouvelle politique agricole commune 2021-2027.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous appuyer sur M. Emmanuel FERRAND, Conseiller délégué aux fonds agricoles qui sera votre interlocuteur pour la réalisation de ce rapport. Monsieur Alexis Morrier, Chef de projet ingénierie financière à la direction de l'agriculture, de la forêt et l'agroalimentaire sera le correspondant de vos services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ

## Bibliographie

- CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGROECOLOGIE - « La résilience des systèmes agricoles : pour une production agricole durable ? », *CDA L'agriculture de demain*, 6 mars 2020. URL : <https://centre-developpement-agroecologie.fr/la-resilience-des-systemes-agricoles-pour-une-production-agricole-durable/>. Consulté le 11 février 2021
- CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL et PASQUIER Jacques - Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ? CESE, janvier 2018, 113 p.
- ELISSEFF Valéry - « Les défis de la compétitivité pour l'agriculture française », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2011, vol. n° 92, n° 6, pp. 19-25. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2011-6-page-19.htm>. Consulté le 11 février 2021
- HIRSCHY Matthieu et ACTA les instituts techniques agricoles - *Gel et grêle en viticulture et arboriculture : état des lieux des dispositifs de protection contre les aléas climatiques*, Acta, mai 2020, 50 p. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02769435/document>. Consulté le 11 février 2021
- INTERGOVERNMENTAL PALEN ON CLIMATE CHANGE - Climate Change and Land : an IPCC Special Report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems - Summary for Policymakers, IPCC, août 2019, 41 p. URL : [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/Edited-SPM\\_Approved\\_Microsite\\_FINAL.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2019/08/Edited-SPM_Approved_Microsite_FINAL.pdf). Consulté le 11 février 2021
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - « Sécheresse et aléas climatiques : des mesures exceptionnelles pour soutenir et accompagner les agriculteurs [communiqué de presse] », *Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation*, 14 août 2020. URL : <https://agriculture.gouv.fr/secheresse-et-aleas-climatiques-des-mesures-exceptionnelles-pour-soutenir-et-accompagner-les>. Consulté le 11 février 2021
- OLIVEIRA DE Léa, COROLLER Myriam, PERRIN Augustine et MARTIN Guillaume - « Résilience des systèmes agricoles », *Dictionnaire d'agroécologie*. URL : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/resilience-des-systemes-agricoles/?highlight=resilience>. Consulté le 11 février 2021



# BIBLIOGRAPHIE



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► **Yannick FIALIP**

Président de la commission

► **Laurent CARUANA**

1er Vice-Président, Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- COMBE Véronique (FRSEA)
- DUBOISSET Gilles (MEDEF)
- DUPLAIN Jocelyne (CCIR)
- GRENIER Pierre-Henri (Banque)
- LAMIRAND Georges (Coord. rurale)
- LEROY Jérémy (Jeunes agriculteurs)
- PARAIRE Daniel (CCI)
- ROUX Annie (Conf. Paysanne)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- THOMASSON Pascale (Chambre Régional Agriculture)
- VENOSINO Dorothée (MEDEF)
- VERRAX Eric (Administrateur)

### Collège 2\*

- DUPUIS Stève (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- FAURE Philippe (CGT)
- GALLIEN Sylvie (CFE-CGC)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- GUILLOT Daniel (CFDT)
- MUSSET Sophie (UNSA)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- SAMOUTH Pascal (FO)
- SEGAULT Hélène (FO)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)
- VINCIGUERRA Pio (FO)

### Collège 3\*

- AUBERGER Eliane (Esp. naturels)
- BARATAY Denis (Pers. Qualifiée)
- BAREAU Anne-Marie (Filière Bois)
- BRUNET Christian
- CERNYS Rémy (Féd. Rég. Chasseurs)
- DESSEIN Aurélie (Pers. Qualifiée)
- D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie (Pers. Qualifiée)
- GALLO Anaïck (APEL)
- LAOT Patrick (GROUPAMA)
- MARGUIN Christophe (Pers. Qualifiée)
- PICCOLO Maël (UNAPEI)
- ROSENBERG Armand (CRESS)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VIGNAT Josette (CRT)

\* **Collège 1 :** Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2 :** Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3 :** Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4 :** Personnalités qualifiées

## Remerciements

**CAILLET Vincent**, Climatologue du projet AP3C, SIDAM

**CALLAND Boris**, Chef du service régional de l'économie agricole, DRAAF

**CARLO Caschetta**, Directeur agriculture, Région AURA

**COQUEMER Alain**, Directeur général, Chambre agriculture AURA

**GEERAERT Jean-Michel**, Directeur du marché de l'Agriculture et de la Prévention, Crédit agricole / Pacifica

**HUGO Emmanuel**, Président du Centre INRAE Clermont

**PERROT Claude**, Groupama

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*



# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Jean Luc FLAUGERE, Au nom du Collège I

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an vous m'avez permis de prendre la parole pour faire le point sur l'épisode de grêle qui avait ravagé plusieurs départements. A cette occasion-là, j'en avais profité pour faire un état des lieux sur le réchauffement climatique, sur le dérèglement climatique que nous vivons.

Après cette intervention, plusieurs conseillers étaient venus me voir. Oh, personne ne découvrirait que le climat était malade mais ma présentation, les chiffres et les sources qui étayaient cette dernière, les avaient interpellés.

Le réchauffement climatique n'est pas une problématique agricole-agricole. C'est un problème de société où tous les secteurs sont impactés. Le dérèglement du climat a dès aujourd'hui une incidence sur :


- Les productions agricoles, la quantité et la qualité,
- La société, son organisation et donc tous les citoyens : des canicules ou des fortes chaleurs plus fréquentes, des accidents à répétition (inondations, coups de froid, coups de vent...).
- L'environnement dans son ensemble : biodiversité, assèchement de cours d'eau et de zones humides, migration des espèces (animale et végétale) ...
- L'économie et la finance dans tous les secteurs. Ainsi une simulation du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) annonce une baisse du PIB de 1 à 5 points pour 4 degrés de plus.

Ce réchauffement, ce dérèglement est une réalité, c'est l'enjeu de notre société pour demain. Si je me prenais pour un présentateur de journal télévisé, je pourrais dire « la France a peur... ».

Et bien non, je ne suis pas présentateur et la France n'a pas peur. La France et les Français n'ont pas encore une conscience totale de l'ampleur du problème. Car la sortie de cet engrenage passe par une prise de conscience collective, par un changement d'attitude généralisé des citoyens consommateurs dans leur vie de tous les jours. C'est le prix à payer pour inverser la tendance.

Mais ce sera certainement l'objet d'un prochain travail au CESER. Aujourd'hui le rapport qui nous est présenté se limite à l'impact sur l'agriculture et l'interrogation du Président Wauquiez porte particulièrement sur l'assurance récolte.

Après une première partie qui reprend ce que l'on pourrait appeler les « bases » du changement climatique, et sur laquelle je n'ai rien à ajouter, vous abordez la pertinence de « l'échelle régionale ». Vous soulignez la nécessité de découper les actions dans plusieurs domaines : adaptation,



atténuation, transformation que l'on conjugue sur 3 axes : anticipatif, préventif, curatif, mais vous insistez sur le fait que tous les acteurs doivent être impliqués à toutes les échelles (régionale, nationale, internationale, mondiale).

Si demain, seule la région AURA était mobilisée, la problématique mondiale ne serait pas résolue.

En revanche, nous sommes très heureux que notre région (Conseil Régional et Etat en Région), sous l'impulsion de la Chambre régionale d'agriculture, ait fait de ce thème une priorité partagée. Le regroupement des forces et des moyens pour une politique dynamique et avant-gardiste est une sérieuse chance de réussite.

Pour terminer sur les préconisations du CESER :

- Il faut impérativement, et vous le mentionnez, organiser et soutenir la recherche
- Il faut inviter et accompagner les agriculteurs pour repenser et adapter les systèmes agricoles. Je pense qu'il faut insister dans le rapport sur le besoin de formation des jeunes agricultrices et des jeunes agriculteurs et sur la formation permanente de toutes et tous, pour leur permettre de se réorienter durant leur carrière. Un JA qui s'installe à 25 ans (viticulture, éleveur, producteurs de fruits) aura peut-être demain la nécessité de changer de production et cela à cause du changement des contraintes climatiques.

Il faudra savoir rebondir, avoir cette culture de l'adaptation....

- L'accompagnement à la mise en place d'équipements des exploitations est également un dossier prioritaire. Tout ce qui concerne la protection en général (gel, grêle, sécheresse, vent violent) doit être soutenu. Pour ce qui concerne l'irrigation, le stockage d'eau doit se faire en hiver (entre le 01/10 et le 31/05) période de hautes eaux, période où ce stockage n'a pas d'incidence sur le milieu.
- Enfin, sur la préconisation qui concerne plus particulièrement la demande du Président du Conseil Régional, nous nous retrouvons pleinement dans votre réponse. Il est impératif de mettre en place, pour toute culture, une assurance récolte. Celle-ci doit être abordable pour l'entreprise et avoir un seuil de déclenchement (une franchise) qui ne doit pas excéder 10 %.

Même si demain la recherche avance, même si l'adaptation des cultures permettra de résoudre des problèmes, même si la protection aura un effet capital, nous ne pourrons pas éviter la totalité des mauvais coups météorologiques qui anéantissent les cultures et font sombrer l'exploitation agricole qui en est victime.

Mais en revanche, comme vous l'indiquez, la pertinence et la faisabilité d'un dispositif uniquement régional paraît difficile.

C'est bien toutes les régions de France, l'Etat et l'Union Européenne qui doivent se mobiliser et apporter des fonds à un tel système assurantiel.

La Région doit prendre part aux réflexions nationales, elle peut y être moteur et ainsi avancer sur un système innovant d'assurance et de fond assurantiel pour garantir les exploitants ayant subi des pertes.

Nous sommes également très heureux que la région AURA, dans ces différentes composantes, ait identifié l'enjeu du dérèglement climatique pour demain, se mobilise et soutienne financièrement des actions novatrices.

Ainsi, nous nous retrouvons totalement dans la conclusion et dans le rappel du fait que le citoyen-consommateur doit jouer un rôle dans ce processus complet en s'orientant vers la consommation locale et raisonnée ayant une empreinte écologique moindre.

Le collège 1 votera ce rapport.

---

## ► INTERVENTION DE Patrick SIVARDIÈRE, au nom la CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU et Solidaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a un peu plus d'un an, le Conseil Régional saisissait le CESER sur la question de l'assurance - récolte et de sa généralisation auprès des agriculteurs pour couvrir les pertes financières lors d'évènements climatiques, et sur les possibilités d'interventions de la Région.

Après plusieurs auditions, la commission a conclu à l'inadaptation d'un tel dispositif au niveau régional, les réponses devant être recherchées au niveau national, voire européen.

Au-delà de cette préconisation, nous nous interrogeons toujours sur le « modèle assurantiel ». Il peut difficilement être une réponse face à un risque qui devient de plus en plus élevé, avec des coûts toujours plus lourds et donc des primes qui augmenteront alors qu'elles sont déjà jugées dissuasives. Si la condition de viabilité d'une assurance-dommages est liée à un partenariat public/privé comme évoqué, abondé par des aides publiques à hauteur de 90%, il serait alors plus pertinent de mettre en œuvre un modèle de « sécurité /assurance sociale » plutôt que de solvabiliser une activité privée lucrative.

Les auditions durant ce travail ont permis de prendre conscience que notre Région est particulièrement impactée, avec un réchauffement moyen de + 2°C depuis 50 ans et un climat à Lyon en 2010 qui ressemblait à celui d'Avignon en 1980. En 2021, nous serons probablement encore plus au sud...

Comme le dit l'avis, pour autant qu'elles apportent une réponse à des situations catastrophiques, pour former un filet de sécurité nécessaire, « quoi qu'il en coûte », les solutions curatives ne sauraient suffire. La commission a insisté sur le besoin de faire « un pas de côté », mettant en avant la prévention et l'anticipation, plutôt que la réparation.

Il est désormais urgent de repenser et de changer les pratiques et nos comportements. Et le rapport indique à plusieurs reprises qu'il est indispensable de changer de paradigme et de modèle agricole en profondeur. Même si la mutation du système agricole du jour au lendemain est difficile, elle ne peut plus être éternellement repoussée. Alors que le modèle agricole dominant favorisait l'industrialisation et la spécialisation des exploitations, le rapport invite à adopter une stratégie opposée, de diversification bref à « ne pas mettre tous ses œufs dans un même panier ». Cela nous semble être une bonne pratique qui permet de limiter l'impact lorsqu'un œuf ou deux se brisent !

Pour faire face aux conséquences dramatiques du réchauffement climatique sur l'agriculture, nous soutenons particulièrement les propositions du rapport qui invitent :

- à l'anticipation et à une gestion du long terme, en favorisant une réelle approche agronomique, telles l'agriculture biologique et l'agroforesterie, en adoptant de nouvelles variétés ou cultures non irriguées, en replantant des haies qui servent également d'ombrage aux animaux, etc. ;

- à renforcer la recherche et développement « de manière active et structurée [par] des collaborations en termes d'acquisition et de partage des données » et la diffusion de ses résultats « car aucun pays ne peut à lui seul résoudre les problèmes qui s'annoncent à l'horizon 2050. » ainsi que l'indique l'INRAE ;

- -à travailler les enjeux autour de la formation initiale et professionnelle des agriculteurs et des salariés.

De même, nous partageons la préconisation de l'avis concernant une nécessaire évaluation du récent plan de la Région intitulé « ADAPTATION DES SECTEURS AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET FORÊT-BOIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ». Le CESER pourrait s'emparer de cette question, au travers d'un travail transversal de questions évaluatives dans un premier temps.

L'agriculture et l'alimentation sont des biens communs. L'agriculture ne saurait appartenir aux seuls exploitants, surtout lorsque les agriculteurs reçoivent chaque année plus de 9 milliards d'euros d'aides directes publiques et font appel à la solidarité nationale en cas de coup dur. La gouvernance agricole pourrait être repensée, plus ouverte aux salariés agricoles, mais aussi à l'ensemble de la société civile.

Si le consommateur peut s'orienter encore plus vers des produits bio et locaux, son rôle ne peut plus se limiter à son acte d'achat. Le citoyen-consommateur doit pouvoir participer pleinement à l'orientation de l'agriculture, activité noble de l'aménagement de notre territoire, et à la définition des modes de production, plus ou moins favorable à la création d'emploi, à la qualité de notre alimentation et à l'évolution de l'environnement et du climat.

Ce sont ces mutations qui peuvent redonner à l'agriculture toute sa place dans la société, permettre de sécuriser les revenus de tous les travailleurs de la filière et attirer de nouveaux actifs sur ces métiers.

Nous appelons à un vote favorable pour ce travail du CESER.

---

## ► INTERVENTION D'Annie ROUX au nom de la Confédération Paysanne

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

J'interviens au nom de la Confédération Paysanne.

L'agriculture étant de plus en plus fréquemment confrontée aux conséquences du changement climatique, La Région est mise à contribution pour soutenir les exploitations.

Le Conseil régional a donc sollicité le CESER pour une réflexion sur le problème de l'assurance récolte et l'opportunité de la création d'un fond assurantiel doté de crédits publics (Europe, Etat collectivité) et privés (banque, compagnies d'assurances). Ce qui nous a amenés à réfléchir plus largement sur « l'agriculture face au défi climatique »

Le problème de l'assurance reste une question délicate aux regards d'une part des enjeux financiers, et d'autre part de la demande croissante due justement aux aléas climatiques de plus en plus fréquents et conséquents,

Dans l'introduction, est posée la question de la pertinence de ce fond pour préserver les exploitations. Une partie de réponse serait de privilégier une vaste transition agricole pour aller vers des systèmes résilients, moins intensifs, moins fragiles, en corrélation avec les enjeux environnementaux.

Même si cette question de transition est largement abordée dans le document, il reste encore beaucoup à faire, il faut être plus offensif, plus ambitieux, plus réaliste, plus créatif ! Quand nous écrivons que « Pour des raisons politiques, économiques, techniques, culturelles, etc., la transformation de nos systèmes agricoles du jour au lendemain est impossible ». Ne vaudrait-il pas plutôt affirmer que : si, c'est possible ! Nous savons et vous savez tous que d'autres modèles existent et fonctionnent. Et, malgré les difficultés (parce que nous avons trop attendu) ce changement est inévitable et a déjà commencé sur de nombreuses exploitations.

Par exemple, est-il bien raisonnable de proposer, pour que l'agriculture puisse réduire son impact négatif sur le climat et même le rendre positif, le développement des énergies renouvelables telle que la méthanisation à partir de cultures énergétiques au détriment des ressources pour l'élevage et peut être même des cultures de denrées alimentaires ?

Il faut avant tout, soutenir les productions en suivant les politiques alimentaires territoriales et nationales plutôt que le marché, protéger le foncier, accélérer la transition vers des pratiques qui s'inscrivent dans des écosystèmes.

L'agroécologie avec ses dimensions sociales et territoriales répond à ces objectifs et assure en même temps une meilleure rentabilité des exploitations agricoles.

Les objectifs environnementaux et climatiques supposent une transformation systémique des modes de production agricole et de systèmes alimentaires.

Pour préserver le revenu des agriculteurs, la gestion des risques climatiques doit bien évidemment être prise en compte. En plus de tout ce qui peut être fait en amont, il faut privilégier la mise en place d'un fond mutuel et solidaire, au plus près des agriculteurs.

Il est écrit en conclusion « L'agriculture a su, au fil des siècles, s'adapter afin de nourrir au mieux la population » et, ce qui doit nous préoccuper réellement aujourd'hui c'est bien l'accès à une alimentation de qualité pour tous (comme nous l'avons écrit dans un rapport précédent), et, bien que ce ne soit pas le sujet direct du rapport, la réflexion sur une sécurité sociale de l'alimentation pourrait être intéressante.

Nous voterons le rapport

Merci pour votre attention.

---

## ► INTERVENTION De Patrick VELARD au nom de l'UNSA

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

J'interviens au nom de l'Union Syndicale Solidaires

Cette assemblée plénière est appelée à émettre un avis sur "l'agriculture face au défi climatique", ainsi que sur l'opportunité d'un fond assurantiel pour les agriculteurs. Nous tenons à souligner la qualité de l'état des lieux de l'agriculture sur la région Auvergne Rhône Alpes développé dans l'avis. Les éléments scientifiques et techniques éclairent utilement notre réflexion sur le sujet.

Cet avis évoque la nécessaire évolution et l'adaptation de l'agriculture aux nouvelles données imposées par le réchauffement climatique. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de nous ériger en donneurs de leçon sur un domaine où les premiers à même d'appréhender les solutions à ces problématiques, ce sont bien les agriculteurs eux-mêmes.

Permettez-nous cependant de faire quelques remarques. Tout d'abord la production d'énergies renouvelables telle la méthanisation présentée comme une évolution permettant l'atténuation des effets du réchauffement climatique mériterait d'ouvrir une réflexion dans la mesure où elle se substitue peut-être à la vocation première de l'agriculture à savoir l'alimentation.

Rien n'est dit sur l'artificialisation des terres, sur les dangers des très grosses exploitations à caractère industriel comme la ferme des 1000 vaches dont le modèle a fait long feu.

La question du modèle d'agriculture est très peu abordée notamment le débat entre agriculture intensive souvent utilisatrice de traitements chimiques et agriculture raisonnée ou biologique qui

a tendance à se développer avec comme corollaires les circuits courts et l'atténuation de l'empreinte carbone. Ne devrait-on pas avoir une réflexion sur ces nouveaux modèles de production et de consommation comme étant une des alternatives à la transition.

Nous voterons l'avis.

---

## ► INTERVENTION DE Denis BARATAY au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, chers collègues

Depuis plusieurs années et avec une évolution constante, les agriculteurs ne sont pas épargnés par les événements climatiques.

C'est le constat que fait la région en Janvier 2020.

Ces phénomènes climatiques impactent fortement les exploitants, notamment sur la viabilité économique.

La Région s'est fortement investie pour soutenir les exploitations, mais cette aide financière a des limites et d'autres solutions notamment assurantielles doivent être trouvées.

C'est dans cet objectif que le Président du conseil régional a demandé au CESER de se saisir de ces problématiques.

Les modifications du climat dans notre région ont des conséquences négatives sur les systèmes de production végétale et animale. Le changement climatique accentue également les problèmes liés aux ressources, notamment la raréfaction de l'eau, la pollution et la dégradation des sols.

Devant ce constat et l'accélération de ce phénomène il y a une nécessité de modifier le système de production.

Il y a lieu de s'adapter pour favoriser les transitions des systèmes agricoles, en mettant en place différents stratégies. A la fois victime mais aussi un peu acteur de ce dérèglement climatique, l'agriculture doit chercher à en atténuer les causes en améliorant les méthodes culturales, diversifier les semences de plantes en tenant compte des périodes de sécheresse propices à l'arrosage qui doit être raisonné, en produisant des énergies renouvelables, méthanisation, biomasse, etc.

Prévoir, s'adapter, avoir une capacité de transformation, il est nécessaire à l'échelle régionale de se saisir de toutes ces approches et de les adapter aux besoins des acteurs de l'agriculture face à ce défi très important qu'est le dérèglement climatique.

Après ce constat, plusieurs moyens d'actions peuvent et doivent être mis en place. Il a été demandé au CESER de réfléchir sur ces solutions.

Trois principales ont été retenues dans cet avis.

Anticipative, avec des réflexions visant à repenser nos systèmes agricoles et changement de méthodes pour adapter les cultures. Il est en effet nécessaire de repenser nos manières de produire, dans un objectif de résilience avec l'environnement, mais aussi devant les menaces de ces phénomènes sur la production.

Préventive. Comme le disait Henri Fayol, prévoir c'est à la fois supputer l'avenir et le préparer ; prévoir, c'est déjà agir. Il faut donc réfléchir à la mise en place d'outils et autres moyens techniques afin de protéger les exploitations. Plusieurs aides ont déjà été accordées par la Région pour trouver des moyens de protection contre la grêle, le gel et autres sinistres. Il faut intensifier

les recherches et les moyens nécessaires à cette prévention.

Curative, nécessaire à l'amélioration de la gestion financière de l'après sinistre, elle permet aux exploitants d'envisager sereinement leur activité. Ce volet qui intervient après le sinistre pour soutenir les exploitants est le plus important car nécessaire à l'oxygénation financière.

Le constat aujourd'hui c'est que les assurances doivent en permanence s'adapter en fonction des sinistres qui évoluent du fait de ce changement climatique, et qu'elles ne sont pas à la hauteur des attentes des victimes à indemniser. Elles sont à l'évidence dépassées par l'ampleur et la répétition des phénomènes climatiques.

Pour pallier ce manque d'indemnisation le conseil régional a présenté un rapport en octobre 2020 dans le but d'adapter l'agriculture au changement climatique. Il s'agit d'un budget conséquent de 50 millions d'euros par an se déclinant sur 5 axes, pour pérenniser les filières agricoles et forestières, accompagner les évolutions et investissements nécessaires face à ce dérèglement climatique, développer les énergies renouvelables pour contribuer à un bilan carbone plus favorable, former, conseiller et innover pour mieux s'adapter.

Le CESER apporte une réponse en émettant un avis sur les outils de sécurisation de l'agriculture face au changement climatique et plus particulièrement sur les solutions assurantielles. Il formule une réponse en abordant principalement les axes et solutions précédemment mentionnées.

A l'échelle curative, il est nécessaire de repenser dans le cadre d'une réflexion nationale et européenne à une assurance récolte et ses modalités de son financement, afin de la rendre plus accessible à tous.

Si la région doit se focaliser sur des solutions anticipatives et préventives, elle doit prendre part à des réflexions nationales, sur un système innovant d'assurance nécessaire pour garantir un revenu aux exploitants ayant subi des pertes.

C'est la raison pour laquelle, dans ses conclusions, le CESER précise que la solution assurantielle est une piste non pertinente à l'échelle régionale. C'est au niveau national et européen qu'elle doit être envisagée afin de permettre une solidarité entre les territoires et la durabilité des exploitations.

Sauf expression personnelle, les membre des collèges 3 et 4 voteront cet avis.


---

## **► INTERVENTION D'Eliane AUBERGER, au nom du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, FNE AURA, la Jeune chambre économique, la FRANE, la LPO ainsi que d'Aurélie DESSEIN et Sophie d'HERBOMEZ PROVOST**

Ce rapport répond à une saisine du Conseil Régional sur l'opportunité de la création par la Région d'un fond assurantiel afin de soutenir les agriculteurs face au changement climatique.

La commission a fort heureusement décidé d'élargir sa réflexion en se replaçant dans le contexte global des effets du changement climatique sur l'agriculture dans notre région. On ne peut que saluer cette démarche car en effet la question assurantielle ne peut être qu'une des pistes, en complément d'autres.

En effet les défis et les risques sont tels, que l'on ne peut pas prendre le problème que par un bout. Et encore moins chercher des solutions curatives avant d'avoir tenté de réduire les effets.



Les prévisions des effets du changement climatique, bâties à partir de modèles scientifiques solides se précisent, aussi bien dans le temps que dans l'espace ; elles sont inquiétantes et conduisent au constat que dans 5, 10 et à fortiori 30 ans et plus, on ne pourra plus, en Auvergne Rhône Alpes comme ailleurs, faire la même agriculture qu'aujourd'hui. Il faut donc évoluer. Et envisager une reconception (c'est le terme employé dans le rapport) profonde.

Le rapport prend bien en compte cela en distinguant les volets anticipatifs, préventif et curatif.

Mais la réflexion qui s'est dès le début positionnée dans un temps court acceptait de ne pas tout explorer. Et c'est là que l'on reste sur sa faim. Ce qui est dit est intéressant, mais nécessairement incomplet : on a voulu élargir la question assurantielle, ce qui est positif, mais il n'a pas été possible d'aller au fond du sujet des adaptations déjà en cours.

Un regret, dans les pistes évoquent surtout d'adaptation (volets anticipatif et préventif) mais pas de réduction ; il n'est peu envisagé que l'agriculture soit en elle-même un acteur de réduction du changement climatique : en limitant drastiquement ses émissions, en augmentant la captation du carbone au travers notamment de la conservation des sols, en réintroduisant l'arbre dans les espaces agricoles... C'est d'autant plus dommage que ces axes sont déjà largement pris en compte par les agriculteurs et leurs instances, voire les politiques nationales et européennes.

Et pour reprendre un des slogans du syndicat majoritaire, l'agriculture est une solution (« oui mais pas n'importe quelle agriculture » ajouterons-nous).

On est resté d'autant plus sur notre faim que le rapide aperçu des solutions adaptatives évoquées montre à quel point toute l'agronomie se redéfinit en ce moment sous nos yeux, combien d'intelligence collective est mobilisée avec des résultats probants. Et ceci alors que le grand public en n'a peu l'écho et n'apprécie pas ces efforts à leur juste valeur.

Un dernier regret dans la méthode : l'absence de rapprochement avec d'autres réflexions parallèles menées par d'autres commissions, notamment la 2 qui travaille sur l'eau. Certes le président est venu en fin réflexion nous faire part des avancées de sa commission et un renvoi est fait dans le rapport mais il y aurait eu tellement à échanger sur ce sujet de l'eau qui peu ou prou est véritablement au centre du problème.

Car c'est là que se cristallisent déjà les conflits, qu'il va falloir quitter les postures pour aller rechercher de la connaissance, et la croiser avec celle des autres acteurs (techniques, sociaux, environnementaux...) Pour construire des arbitrages.

En conclusion nous considérons que ce travail intéressant répond bien à la question posée par la saisine sur l'assurance, et qu'en outre il constitue une amorce vers une prise en compte plus large des aspects liés au changement climatique.

Nous appelons donc de nos vœux un vrai travail de fond, transversal entre les commissions, groupes au sein de notre CESER, voire avec les territoires afin d'envisager tous les aspects et conséquences du changement climatique dans notre région. En effet la raréfaction des ressources naturelles engendrées par le changement climatique impacte toutes les thématiques abordées au sein du CESER, de l'environnement, l'économie, la santé, la précarité sociale, la satisfaction des besoins élémentaires, la culture etc.

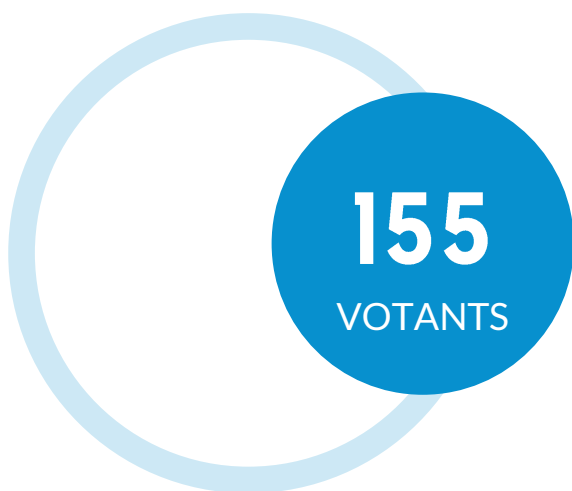
Le CESER semble donc être le lieu idéal pour mesurer les conséquences croisées des pistes amélioratives afin de faciliter les arbitrages qu'il faudra faire.

Espérons que cela fasse partie du fil conducteur « bien vivre dans la région en 2050 ».



# Résultats des votes

Assemblée plénière du 19 février 2021



**153** ONT VOTE POUR

**1** A VOTE CONTRE

**1** S'EST ABSTENU

**1** N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON-THURA Séverine				
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre				
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
CLEMENT Florence						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric				
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain			X	
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		Non désigné(e)				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges		X		
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSALLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel				
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		RUCKA Agathe				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie				
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	MASSAULT Christian	X			
		ARGENSON Jean-Jacques				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon				
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges				X
		RESCHÉ-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				X
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargées d'études

Julia NOUGAROLIS

julia.nougarolis@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 52

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



## AVIS

Au cours de ces dernières années, les sinistres liés aux aléas climatiques se sont multipliés sur les exploitations d'Auvergne-Rhône-Alpes. La récurrence de ces épisodes orageux, de sécheresse, de grêle et d'intempéries témoigne de l'évolution du climat dans chacun de nos territoires. A la demande du Conseil régional, le CESER s'est penché sur les solutions à mettre en place pour faire face à ces enjeux sans affaiblir notre agriculture régionale.

Si cette saisine portait plus particulièrement sur la pertinence d'une réponse assurantielle au niveau régional, notre rapport affirme la nécessité d'élargir la réflexion et d'agir à différentes échelles afin d'aller vers une meilleure résilience de nos systèmes agricoles.

AGRICULTURE | EXPLOITATION AGRICOLE | CHANGEMENT CLIMATIQUE | ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE | CALAMITE AGRICOLE | FONDS ASSURANTIEL | RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT EN AGRICULTURE | INNOVATION | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

### CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20